

MISSIONS DU SERVICE

- Maintenir la personne à domicile
- Eviter l'hospitalisation en période aiguë en traitant le patient à son domicile,
- Faciliter et organiser le retour à domicile après une hospitalisation,
- Prévenir ou retarder l'aggravation de l'état des bénéficiaires,
- Apporter un soutien aux aidants naturels,
- Accompagner et stimuler les bénéficiaires atteints de la maladie d'Alzheimer dans les gestes de la vie quotidienne.

NOS ENGAGEMENTS

Le personnel du SSIAD :

- Est soumis à l'obligation de réserve et de secret professionnel,
- Ne doit pas accepter de gratifications, de rémunérations ou de prêt d'argent,
- N'est pas habilité à accompagner pendant ses heures de travail la personne bénéficiaire dans son véhicule ou dans celui de cette dernière,
- Etablit un projet de soins individualisé pour chaque bénéficiaire,
- Met en œuvre des actions de prévention, d'information et d'éducation du bénéficiaire et de son entourage.

Centre Hospitalier Edmond Garcin
179 avenue des sœurs Gastine, BP 61360
13677 Aubagne cedex
Téléphone : 04.42.84.70.00
Site Internet : www.ch-aubagne.fr

VOS ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire :

- Fait valider le protocole de soins, tous les 3 mois par le médecin traitant,
- Signale au service toute modification de coordonnées de la famille, des personnes à joindre ou des intervenants,
- Met à la disposition des agents le matériel nécessaire pour assurer les soins d'hygiène et de sécurité.

La prise en charge d'un patient handicapé ou en perte grave d'autonomie nécessite l'implication de la famille ou de l'entourage.

Nous gardons comme référence le « REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SSIAD » qui est délivré lors de votre prise en charge.

Fin de la prise en charge

Elle peut notamment résulter de :

- Une modification de l'état de santé du bénéficiaire qui ne répond plus aux critères de prise en charge par le SSIAD.
- L'impossibilité du SSIAD d'assurer la continuité des soins.
- Un refus de soins ou d'équipement de la part du patient.

Le patient est ensuite orienté vers le circuit de prise en charge approprié à sa situation.

Le cadre coordinateur est à votre disposition pour répondre à vos questions ou soucis éventuels.

Le SSIAD s'attache à développer une politique de qualité de vie et favoriser l'intervention de tous les partenaires sociaux et des familles afin d'optimiser le maintien à domicile dans le respect de la dignité de la personne soignée.



Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne



Maison Du Parc

608 avenue du 21 août 1944
13677 Aubagne cedex

Téléphone : 04 42 84 71 47



Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis dans le service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées et adultes handicapés du Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne.

Cet établissement est engagé dans une réelle politique de soins marqué par un travail en réseau et en complémentarité.

Notre mission est de maintenir la personne âgée ou l'adulte handicapé dans son cadre familial, préserver le plus possible les habitudes de vie et le guider vers la recherche ou le maintien de l'autonomie.

Pour répondre de façon évolutive à cet objectif, le médecin traitant et l'équipe du SSIAD travaillent en parfaite collaboration et évaluent ensemble la charge en soins dans un respect et une confiance mutuelle.

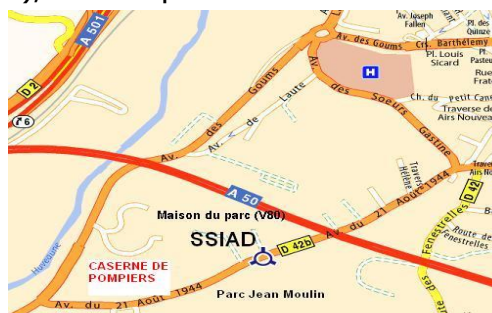
Cette organisation repose sur l'évaluation préalable de votre problème de santé, de vos ressources, des personnes qui vous assistent et de votre environnement.

HISTORIQUE

Depuis 1986, le SSIAD dispose de 26 places destinées à la prise en charge à domicile de personnes âgées de 60 ans et plus. En décembre 2006, 12 places supplémentaires sont consacrées à la prise en charge d'adultes handicapés.

LOCAUX

Le SSIAD se situe au RdC de la Maison du parc (ex V80), face au parc J. Moulin.



COMMUNES D'INTERVENTIONS

Aubagne / Auriol / Carnoux / Cassis / Roquevaire / la Penne-sur-Huveaune / Roquefort-la-Bédoule / Cuges-les Pins / Géménos

NOS HORAIRES

Notre service fonctionne 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

De 7h30 à 12h30 et de 17h à 19h30.

Les horaires, le nombre, la fréquence et la durée des passages sont établis et peuvent varier en fonction de l'état du patient et du fonctionnement du service.

Un SSIAD de nuit a été mis en place dès 2018 pour répondre aux besoins des personnes âgées et dès 2019 pour les adultes handicapés dans le cadre d'une expérimentation portant sur 3 années. Les horaires sont de 6h à 7h30 et de 19h30 à 21h15.

MODALITES D'ADMISSION

Les bénéficiaires sont admis sur prescription médicale.

Le forfait soins est intégralement pris en charge par la caisse de sécurité sociale dont dépend l'assuré. Cela ne comprend pas l'équipement médical, le matériel nécessaire aux soins (protection, alèse etc.), les consultations des médecins, les actes de kinésithérapie, l'orthophoniste, les soins de pédicurie...

ORGANISATION DES SOINS

L'équipe du SSIAD est constituée de :

- un cadre santé coordinateur responsable du service,
- d'aides soignants,
- une psychologue,
- une secrétaire,
- Les soins infirmiers sont réalisés par des infirmiers libéraux conventionnés avec l'hôpital, dont le choix reste à l'initiative du bénéficiaire.

Lors de la visite de pré-admission celle-ci évalue le degré d'autonomie du bénéficiaire et détermine les objectifs de soins et le besoin en équipement médical.

Les aides-soignantes interviennent au domicile du bénéficiaire et assurent les soins relevant de leur compétence.

La secrétaire du SSIAD est en lien avec les bénéficiaires, les familles, les médecins traitants et les organismes sociaux.

Des numéros de téléphones sont mis à disposition pour joindre à tout moment les aides-soignants, le cadre coordinateur et la secrétaire.